



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

LA FEUILLE DE CHOU

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N°5 **DECEMBRE 2020**

A l'issue d'une année 2020, particulièrement difficile pour tous, à la fois sur le plan sanitaire, économique ou en terme de limitation des libertés de chacun, l'équipe municipale tient à vous assurer que sa détermination reste intacte pour développer le « mieux vivre au Pays de la Meije ».

Nous avons une pensée pour tous ceux qui sont touchés dans leur santé ou leur activité professionnelle, commerçants, travailleurs saisonniers, et notamment les restaurateurs toujours interdits d'activité.

En espérant l'ouverture des domaines skiables dès le 07 janvier prochain, nous avons décidé de maintenir l'embauche des patrouilleurs et du Guide de veille au Téléphérique.. En effet ces travailleurs saisonniers ou indépendants ont difficilement accès au chômage partiel et les procédures s'avèrent longues et compliquées. La nouvelle municipalité tient à soutenir tout particulièrement le système original de la commission municipale d'évaluation des risques (composée de Guides, moniteurs de ski et patrouilleurs). Cette commission a pour objet, lors de chaque épisode météorologique significatif d'évaluer les conditions nivologiques des Vallons de la Meije et de rendre un avis qui permettra au Maire de décider de l'ouverture ou de la fermeture des remontées mécaniques afin de garantir la sécurité essentielle de nos pratiquants. Les Patrouilleurs qui sont tous pisteurs secouristes et le guide de haute montagne de veille étant chargés chaque jour d'ouverture de faire de l'information auprès des usagers et surtout d'être les primo-intervenants lors d'un accident en attendant l'arrivée du secours en montagne.

Tous les matins des vacances scolaires à 10 heures, une équipe de deux Patrouilleurs mettra en place au départ du téléphérique une information sur les risques des pratiques en montagne enneigée, et sur les règles d'évolution hors des domaines sécurisés. Des exercices de premiers secours avec recherche à l'aide de détecteurs de victimes d'avalanche (DVA), sondages ... seront présentés aux personnes intéressées. Ces Pisteurs qui collaborent régulièrement avec les services de Météo France pour des observations, seront à même de reprendre le Bulletin Météo et du risque d'avalanches en l'adaptant aux conditions locales et d'assurer cette publication sur le site du téléphérique. En dehors des vacances scolaires et en attendant l'ouverture des remontées mécaniques, nos patrouilleurs travailleront sur la sécurité du site, qui bien que situé en domaine de hors piste nécessite tout de même des travaux d'élagage, de balisage et cordage des zones les plus dangereuses. Nous remercions aussi tous les sponsors (Petzl, Mountain hardwear, K2, BCA et Cébé...) qui permettent d'équiper les patrouilleurs en matériel de ski, de secours et de tenues vestimentaires.

Pour les employés de la Régie des stations villages de la Meije, seuls neuf salariés sur quatorze ont été employés et nous sommes en attente d'un retour favorable de notre demande de mise en activité partielle pour finaliser les embauches.

Enquête publique environnementale :

Par décision en date du 17 décembre 2020, Le Tribunal Administratif de Marseille vient de désigner Madame Dominique FAURE en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative au projet du 3^{ème} Tronçon du Téléphérique de La Grave. Nous invitons donc toutes les personnes, quelque soit leur sensibilité sur le sujet, à se rendre à la Mairie de LA GRAVE pour communiquer leur avis, durant le mois d'instruction réservé à cette enquête.

Eau et assainissement :

Plusieurs habitants ou résidents secondaires de la Commune nous ont interpellé sur le tarif de l'eau et de l'assainissement qu'ils jugent souvent inégal ou disproportionné.

La situation de l'eau et de l'assainissement au sein de la Communauté de Communes n'est pas simple. La CCB a dans un premier temps, dénoncé le contrat conclu avec la SEERC groupe SUEZ en portant une action en justice, en arguant entre autres que les travaux d'assainissement prévus dans notre Commune n'avaient pas été réalisés (raccordement des hameaux du Chazelet, Ventelon et les Hieres à la centrale d'épuration du Grand Clot). Dans le même temps une SPL (société publique de l'eau) a été mise en place. Le tribunal ayant jugé que les négociations devaient être reprises entre les parties, le Conseil Communautaire a décidé de revenir dans le giron du groupe Suez en négociant, car une sortie du contrat avec SUEZ impliquerait le versement de sommes importantes pour la collectivité, étalées sur de nombreuses années.

Treize communes, dont BRIANCON, font partie de la Communauté de Communes et les voix au conseil communautaire sont réparties en fonction de la population. Pour la Haute Romanche, les Communes de La Grave et Villar d'Arène, ne comptent que pour une voix pour chaque Commune. Vous comprendrez donc, qu'il nous faudra fédérer notamment parmi les petites communes au sein de la CCB, pour que des modifications de tarif en fonction du caractère saisonnier de l'occupation des locaux soit opérée.

Vous recevez actuellement des factures différentes, qui concernent la distribution de l'eau potable et de l'entretien du réseau d'une part et de l'assainissement (station d'épuration et raccordement des villages) d'autre part. Ces factures sont également semestrielles comme la loi nous y oblige et cela fait beaucoup de factures et l'on a du mal à s'y retrouver.

La Communauté de Communes devrait prochainement installer des compteurs comme nous l'impose la réglementation, pour une meilleure équité entre tous.

Cependant des négociations sont toujours en cours avec la SEERC et la SPL. Nous nous engageons à vous tenir au courant des décisions qui seront prises.

Gestes Citoyens :

Nous rappelons à tous, qu'une déchetterie est ouverte deux fois par semaine pour les deux Communes de la Haute Romanche. Il est donc anormal de trouver encore des encombrants ou des cartons déposés à proximité des conteneurs non réservés à cet effet. Des contrôles seront effectués pour repérer et sanctionner les contrevenants.

Nous savons tous que le stationnement fait défaut dans nos villages et nous ferons tout notre possible pour améliorer cette situation préjudiciable à l'accueil de nos visiteurs. Cependant il est impératif que chacun comprenne qu'en période de déneigement les engins du Département comme ceux du Sivom ne peuvent accomplir leur mission dès lors que des véhicules sont stationnés sur des emplacements gênants et cette situation est présente quasiment dans tous nos villages. Nous demandons un effort à chacun, afin d'éviter une verbalisation ou même une mise en fourrière lorsque ces stationnements gênants, sont spécialement signalés.

Une poubelle réservée aux déjections canines sera installée sur la route d'accès à l'arboretum. Cet axe non déneigé l'hiver et interdit à la circulation des véhicules devient difficile à emprunter pour les piétons, familles et enfants qui effectuent une promenade ou de la luge jusqu'à l'arboretum, tellement le nombre de déjections est important.

Piste piétons raquettes :

Un itinéraire a été balisé sur un ancien chemin communal, réhabilité cet été entre l'Arboretum et les Fréaux et retour La Grave.

Noms de rue et numérotation adressage :

Cette procédure sera finalisée dès que possible, et une fois que la numérotation attribuée à chaque maison soit réalisée.

Repas des anciens :

La situation sanitaire ne nous a pas permis de vous réunir cette année, mais nous souhaitons si la situation s'améliore, vous réunir au printemps autour d'un barbecue à l'Arboretum et organiser comme chaque année le traditionnel repas d'automne.

Sapeurs Pompiers du Pays de la Meije :

Cette année pour cause de Covid, nos pompiers ne passeront pas vous voir à domicile afin de limiter au maximum les contacts, mais ils déposent dans vos boîtes à lettres les calendriers. Si vous souhaitez verser une obole pour leur amicale, ce sera possible en déposant vos enveloppes dans la boîte à lettres du centre de secours. Un reçu fiscal vous sera retourné.

Panneau numérique :

En attendant l'implantation du deuxième panneau numérique, la population est invitée à communiquer des informations intéressantes la collectivité (hors bien sûr, les annonces du style bon coin). Ce panneau est encore en rodage et il faut que nous le fassions vivre un peu plus.

SIEPB / SYME 05 :

Il s'agit du syndicat intercommunal d'électrification public du Briançonnais. Cet organisme chargé d'entretenir l'éclairage public de nos villages, de créer de nouveaux points lumineux tandis que le SYME 05, l'organisme départemental qui subventionne les projets de création de nouveaux équipements comme l'électrification des hameaux (dont Clot Raffin prochainement, avec une participation des habitants). Actuellement le SIEPB

fonctionne très mal et des négociations sont en cours actuellement pour un redémarrage dans de meilleures conditions ou même sa dissolution. Nous avons tout de même réussi à programmer la réparation de dix points lumineux dans la Commune par l'entreprise SUDATI. N'hésitez pas à signaler en Mairie, les dysfonctionnements d'éclairage de vos villages.

Eclairage du Patrimoine :

Les services techniques procéderont prochainement à la mise en valeur de notre patrimoine en réalisant un éclairage intérieur et extérieur des églises de nos villages.

Transport scolaire :

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une aide financière par enfant en fonction du quotient familial soit :

QF de 0 à 500 : reste à charge pour les parents : 20 euros
QF de 501 à 900 : reste à charge pour les parents : 30 euros
QF supérieur à 901 : reste à charge pour les parents : 50 euros

un justificatif de quotient familial et un justificatif d'achat sont à fournir en Mairie pour pouvoir bénéficier de cette aide.

Forfaits de ski :

Le conseil municipal a décidé de participer à l'achat de forfaits de ski pour les enfants jusqu'à 18 ans domiciliés sur la Commune, soit :

40 euros par forfait de ski de fond
80 euros par forfait de ski de piste

Les deux subventions sont cumulables, les familles s'acquittent de la totalité du Forfait puis demandent en Mairie le remboursement de la participation municipale.

Bâtiments municipaux désaffectés :

Les visites se poursuivent tant dans les anciennes écoles que l'ancienne Mairie, preuve que des personnes sont intéressées pour investir à LA GRAVE. Avec l'aide de la population, Il ne nous reste plus qu'à trouver la meilleure formule (vente, location, bail emphytéotique) pour que la Commune puisse disposer de ressources nouvelles.

Arrêté pour la pratique d'activités de ski de randonnée, raquettes ou luge sur le domaine skiable fermé de la station de ski du Chazelet :

Après avoir pris un premier arrêté le 15 décembre pour interdire la pratique de ces activités sur le domaine skiable en raison de la fermeture des remontées mécaniques, le Maire de La Grave s'aligne sur la décision prise par de nombreuses Communes du département (Montgenèvre et Serre chevalier notamment), en prenant un nouvel arrêté en date du 22 décembre 2020, qui n'interdit plus ces activités en période de fermeture du domaine skiable : **le domaine skiable du Chazelet, devient zone de montagne aux risques et périls des personnes qui évolueraient dans son périmètre.**
Arrêté consultable en Mairie.

Après une année blanche et difficile, nous sommes conscients qu'il ne nous reste que cinq années pour réaliser tous nos projets, tous vos projets. C'est pourquoi nous souhaitons profiter de la dynamique apportée par la construction du troisième tronçon du téléphérique pour développer notre Pays de la Meije. Nous sommes tous écologistes, mais nous ne voulons pas pour autant sacrifier l'avenir de nos enfants, qui doivent pouvoir continuer à vivre et travailler au pays. Le Budget actuel de la Commune (avec des prévisions en baisse dues notamment au Covid), ne nous permettra pas de réaliser les projets que vous attendez en matière de stationnement, réfection des réseaux d'eau, des chaussées, hébergement des saisonniers Il nous faudra donc emprunter au meilleur taux et obtenir des subventions. La Gestion laissée par l'ancienne municipalité est saine et nous ne souhaitons pas surendetter la Commune, mais lui permettre de se développer de la manière la plus harmonieuse possible dans le respect du site admirable dont nous sommes dépositaires.

Nous espérons dès que la situation sanitaire le permettra, renouer le dialogue avec la population sur les sujets et les projets en cours, en organisant des réunions et des corvées citoyennes dans tous nos villages.

A l'aube de 2021, le Maire et son conseil municipal vous présentent leurs meilleurs vœux.

Jean Pierre PIC, Maire de La Grave La Meije





Mairie de La Grave - RD 1091 – 05320 LA GRAVE
Téléphone 04 76 79 90 29 - E Mail : mairie@lagrave-lameiie.fr

